

LA DOMINATION ÉCONOMIQUE CHINOISE EN COCHINCHINE (1913) ¹

« J'ai déjà beaucoup lu de notre colonie : je ne connais personne qui ait étudié la question indigène du point de vue où je me suis placé » (Auguste Loyer ², procureur de la République à Soctrang)

La Cochinchine
ses habitants, leur situation économique,
morale et sociale : leurs vrais exploiteurs et leur œuvre d'appauvrissement
et de démoralisation
Une conférence de M^e Auguste Loyer,
procureur de la République à Soctrang
donnée en France en février et
avril 1913 et au mois de juillet suivant à Saïgon
(*L'Écho annamite*, 2 mars 1929)

La situation économique de notre colonie est très facile à saisir, et l'on comprendra sans peine, ensuite, l'état moral de nos sujets annamites.

Par les chiffres que je vous ai donnés tout à l'heure, vous avez pu vous rendre compte que les indigènes de Cochinchine, à part les fonctionnaires, étaient principalement, pour ne pas dire uniquement des cultivateurs.

Nul doute là-dessus, l'Annamite aime sa rizière ; il n'est ni industriel, ni commerçant, et cependant il aurait pu faire du commerce et se livrer à l'industrie, car il est très intelligent quoi qu'on en dise et il s'adapte très facilement à toutes choses, mais pour cela il fallait l'instruire et on ne l'a pas fait.

En ce moment, isolé, seul, il ne peut plus faire de commerce ou être industriel, car commerce et Industrie sont, en quelque sorte, monopolisées par les Chinois.

Force donc pour lui est de rester cultivateur, de travailler la rizière.

Ah ! si sa production était protégée, s'il pouvait recevoir le prix normal du fruit de son travail, il ne serait pas à plaindre car sa terre est riche et le récompenserait largement de son labeur ! mais il en est tout autrement,

¹ Sur le même thème : [rapport Viollette 1911](#).

À noter qu'un [Lycée franco-chinois](#) avait été ouvert à Cholon en 1908.

² Marié à une Martiniquaise, il arrive en 1906 en Cochinchine en provenance de Nouvelle-Calédonie (*Le Nouvelliste d'Indochine*, 30 avril 1939). Nommé procureur à Soctrang à l'automne 1909 (*Les Annales coloniales*, 18 novembre 1909), il démissionne en 1914 (*Les Annales coloniales*, 14 mars 1914). Il s'établit avocat-défenseur dans la région de Soctrang-Baclieu et riziculteur à Long-Xuyén (*L'Écho annamite*, 18 août 1926). Candidat en vain au Conseil colonial (*Les Annales coloniales*, 6 août 1914 et *L'Écho annamite*, 14 octobre 1922). Membre de la Chambre d'agriculture de Cochinchine, réélu en juillet 1928. Il est promu officier du mérite agricole *L'Écho annamite*, 29 novembre 1929), puis chevalier de la Légion d'honneur (*Les Annales coloniales*, 13 août 1931). Entre-temps, il a transféré son étude à Saïgon (*L'Écho annamite*, 17 août 1926) où il multiplie les conférences publiques. Son fils, Jean Loyer (1902-1941), prend sa suite comme avocat-défenseur et se présente par deux fois au Conseil colonial sous l'étiquette socialiste.

Actuellement, et depuis longtemps, depuis toujours, le commerce et l'industrie du riz sont entre les mains des Chinois.

Toute la partie de la production de riz de notre Colonie qui doit être exportée passe par leurs usines de Cholon. Je ne critique pas, je constate. Pouvait-il en être autrement ?

Je ne sais, mais je le pense.

Sur 11 rizeries qui travaillent dans cette ville, neuf leur appartiennent en propre, les deux autres sont la propriété de la maison allemande Speidel et Cie. De ces deux usines, l'une est exploitée par la maison propriétaire et la seconde par les Chinois encore, ce qui fait que sur les 11 rizeries, 10 sont exploitées par les Fils du Ciel.

Je n'ai pas à vous dire qu'entre rizeries chinoises elles-mêmes et rizerie allemande, il ne se fait aucune concurrence, et que la production de l'indigène lui est payée le plus bas prix possible.

Ce sont d'ailleurs les Chinois établis dans chaque village comme épicier, mercier, débitant d'alcool ou d'opium, qui achètent les paddys de l'Annamite, souvent avant la récolte avec des avances en marchandises ou en argent, — vous devinez dans quelles conditions — et ce sont les Chinois encore qui transportent sur leurs jonques tous ces paddys des lieux de productions aux usines.

C'est donc, lui, Chinois, le maître incontesté de cette principale production de notre riche colonie. Et quel est le bénéfice qu'il prélève sur cette industrie et ce commerce seuls, sur cette exportation des 10/11 de 170.000.000 fr.

Certains ont fait ce calcul et sont arrivés au chiffre de 60.000.000 fr. environ 25.000.000 p.

Ce chiffre peut n'être pas exagéré au contraire.

Mais autre fait plus grave, c'est que la majeure partie de cette énorme somme, au lieu de rester dans le pays pour y procurer du bien-être, y produire de nouvelles richesses, est envoyée chaque année en Chine.

La production de l'Annamite ne lui étant payée qu'un prix insuffisant, qui ne lui permet que de vivre, de préparer la récolte future, et, hélas ! d'avoir des besoins avant cette dernière, il arrive que si, pour une cause quelconque, un événement dans la famille (mariage, décès, etc.) qui oblige son chef à une assez forte dépense, pour se procurer l'argent nécessaire, il s'adressera au banquier indien, au chetty, et, une fois dans les griffes de cet usurier, il est perdu, c'est une famille ruinée.

Quel est le taux auquel prête le chetty ?

Je l'ai cherché un jour et j'ai trouvé : 138 % l'an, et malheur encore si l'indigène égare les reçus des acomptes payés, il les paiera deux fois.

Avec cet intérêt énorme, l'Annamite ne peut pas s'en tirer ; c'est le non paiement d'un terme à son échéance et, la créance entière de venue exigible, le procès et la vente des propriétés, lesquelles, par suite du manque d'argent dans les campagnes, ne se vendent pas leur valeur réelle.

Qui les achètera si les terres sont bonnes ? Les Chinois ou le chetty lui-même.

Et c'est ainsi que, petit à petit, si l'on n'y met promptement ordre, nos sujets seront dépossédés des meilleures de leurs terres, et deviendront s'ils ne veulent être des errants, des vagabonds, les serfs agricoles de ces étrangers, nouveaux propriétaires de leurs biens.

Je ne pousse pas les choses au noir, croyez-le. Des villages presque entiers appartiennent déjà à des Chinois ; à Saigon, des rues entières sont leur propriété. Je ne parle pas de Cholon qui est une ville chinoise.

Au chef-lieu de la province de Soctrang, j'en ai fait le relevé : Chinois et chettys possèdent près des 3/4 des maisons et terrains d'habitation.

Comme les Chinois, les chettys qui vivent de presque rien envoient chaque année dans l'Inde, à Madras, Bombay ou Calcutta les nombreux milliers de piastres qu'ils prélèvent sur nos sujets lorsqu'ils ne les replacent pas dans les conditions que vous savez.

Et lorsque je vous aurai dit que ceux qui, dans les gros villages, tiennent des espèces de bazar où l'on écoule de la camelote « Made in Germany » ou des tissus anglais ou de l'Inde anglaise sont des Indiens malabares, sujets anglais, que les ferblantiers, les maçons, les menuisiers, charpentiers, scieurs et marchands de bois, briquetiers, épiciers, merciers, quincailliers, distillateurs autres que la Société Fontaine [SFDIC], débitants d'alcool et d'opium, décortiqueurs de paddy pour la consommation locale, entrepreneurs de travaux publics, fournisseurs de pierrailles, de sable, etc., à l'Administration sont des Chinois qui, comme leurs congénères dans l'industrie et le commerce du riz, envoient ou emportent en Chine tout ce qu'ils peuvent de l'argent qu'ils auront gagné dans la Colonie, je vous fait juge de ce qui peut rester en fait de piastres dans les mains des Annamites.

Il ne se passe pas de jour que les journaux indochinois signalent cette puissance économique, ce joug des Chinois sur notre colonie, mais personne ne bouge et que faire ? Nous avons laissé nos sujets dans l'ignorance la plus crasse, afin probablement de les ad-mi-nis-trer (*sic*) plus facilement. et voilà le résultat auquel on est arrivé.

Mais ce n'est pas tout. Pour l'indigène, nous sommes toujours les conquérants (le Chinois est là pour lui rappeler) et nous n'avons pas encore pénétré dans son cœur ou très peu.

Les impôts que nous lui réclamons, et qui ne sont pas très élevés, il faut en convenir, lui sont une charge quand même par suite de cette pénurie d'argent dont je crois vous avoir fait comprendre la cause, et ce lui est parfois un dur sacrifice de les acquitter.

(Suite)
(*L'Écho annamite*, 4 mars 1929)

A titre de documentation, voici les impôts que paie l'indigène dans la province de Soctrang.

Année 1911

Budgets communaux	369.452 \$
Budget régional (province)	315.000 \$
Budget local (Cochinchine)	890.000 \$
Total	1.074.452 \$
Impôts indirects (tabac, alcool, opium)	569.521 \$
Total	<u>1.643.973 \$</u>
Inscrits :	
Annamites et Cambodgiens	33.427
Chinois (je vous prie de retenir ce chiffre)	7.979
Total	41.405

Pour avoir approximativement le chiffre de la population, on multiplie le nombre des inscrits qui représente celui des hommes de 18 à 60 ans par 5, ce qui donne 207.030 habitants pour la province.

Chaque habitant paie donc une moyenne de 1.643.973 : 207.030, soit environ 8 \$ ou 20 fr. : si l'on compare cet impôt à celui que nous payons en France — à l'État, au département et à la commune — il est peu élevé, cependant, ainsi que je vous le disais, c'est parfois un dur sacrifice de les acquitter.

Pour le Chinois, nous sommes, malgré la situation dont il jouit, l'empêcheur de danser en rond, l'usurpateur et il exploite contre nous la misère de nos sujets, misère qui, cependant, est son fait.

C'est lui, Chinois, qui organise les sociétés secrètes qui pullulent en Indochine. C'est lui qui est la tête et le cœur de toutes ces sociétés occultes, qu'elles s'appellent « Société du Ciel et de la Terre » comme en Cochinchine, ou « Société des Martyrs » comme celle dont on vient de nous révéler l'existence au Tonkin.

Deux mots sur ces sociétés secrètes.

Étant juge de paix à compétence étendue à Biênhoa, j'ai eu, en 1906. à m'occuper de cette société du Ciel et de la Terre, et j'avais réussi à la disloquer.

Quatre sections de cette société se partageaient la province ; chaque section avait à sa tête un Chinois et comme trésorier un Chinois aussi. Je n'ai pu découvrir ses statuts, son but.

En 1909, mon collègue de Long-Xuyêñ a eu également à s'occuper de cette « Société du Ciel et de la terre », et, grâce à des divisions intestines, il fut plus heureux que moi. Il put mettre la main sur les papiers de la dite société et connaître ainsi son œuvre et le but qu'elle poursuivait.

A en croire les Annamites, il y a 8 ou 10 ans, on ne connaissait pour ainsi dire pas les sociétés secrètes : ce n'est que depuis la guerre russo-japonaise qu'elles se sont développées en Cochinchine, en Indochine avec une extrême rapidité.

En 1906, dans la province de Biênhoa, la population était terrorisée par les malfaiteurs chargés de recruter des adhérents à la « Société du Ciel et de la terre » et la plupart des notables étant enrôlés sous la bannière des Chinois, les malfaiteurs opéraient à l'aise, sûrs de l'impunité : la police du village arrivait toujours sur les lieux du délit ou du crime lorsque les délinquants ou criminels, leur forfait accompli, avaient disparu.

Cet état était si grave que les femmes et les filles n'osaient plus aller vendre leurs produits dans les marchés de peur d'être dévalisées, maltraitées.

Il fallait agir et j'ai agi. Dans le mois de juin 1906, j'ai prononcé plus de 160 jugements correctionnels et infligé plusieurs centaines d'années de prison.

*
* * *

Quel est le but des Chinois en créant de la façon dont je viens ne vous expliquer, dans notre possession d'Extrême Orient, ces sociétés secrètes dont ils sont l'âme ?

Si, en Cochinchine, la « Société du Ciel et de la Terre » était une simple association de secours mutuels, de bienfaisance, elle n'aurait pas besoin de cacher si jalousement le secret de ses rites et la fin qu'elle se propose.

Si elle ne se proposait que de secourir la faiblesse et l'infortune, elle ne recruterait pas ses adhérents par la menace et la violence ; les Annamites iraient à elle tout naturellement, guidés par le souci de leur intérêt ; elle a donc un but.

Quel est ce but ? M. Schieckel, un Hollandais, je crois, qui a beaucoup étudié ces sociétés secrètes en Chine et dans les pays d'Extrême Orient, écrit : C'est un fait reconnu que les sociétés secrètes existent non seulement en Chine mais aussi parmi les Chinois des Colonies où, souvent, elles mènent à une résistance tacite contre les lois du pays. ou même à la révolte.

D'après mon collègue, M. Dusson, le but politique de la Société du Ciel et de la Terre se trouve dans l'article 28 du formulaire du serment demandé aux adeptes de la Société :

Ceux qui auront franchi la porte de Hung pour se lier par les liens de la fraternité jurent de renverser la dynastie des Thanh et de rétablir la dynastie des Minh ».

« Bo trieu Thanh ma Phuc trieu Minh »

« Bo trieu Thanh, d'après M. Dusson, voudrait dire en Indochine : « Chassez les Français ; cela voudrai dire un peu plus au Sud : Chassez les Anglais » à Sumatra : Chassez les Hollandais ».

Partout où on lui donne l'hospitalité, le Chinois a pour premier soin d'organiser la résistance au pouvoir établi, et Monsieur Dusson demandait au Tribunal, pour s'en convaincre, d'ouvrir le dossier de l'affaire qui lui était soumise, il y verrait à chaque page la preuve que ce sont les Chinois qui ont créé dans tous les coins de la province les diverses sections de la « Société du Ciel et de la Terre ».

Je viens de vous montrer le travail des Chinois dans notre colonie, travail sur les terrains économique, politique et social.

Il est incontestable qu'ils sont tout puissants en Cochinchine, leur situation financière le leur permet.

Alors que nos sujets annamites viennent seulement (arrêté du 8 novembre 1912) de pouvoir constituer des syndicats agricoles pour défendre leurs intérêts professionnels que nous-mêmes, Français de France, nous ne pouvons nous associer librement, car la loi de 1901 est inexistante pour nous ni même la loi du 1^{er} avril 1908 sur les sociétés de secours mutuels, par le seul fait que nous avons quitté notre pays pour aller le servir par delà les mers, Messieurs les Chinois ont réussi à avoir leur chambre de commerce à Cholon, où, croyez-le bien, tous cotisent, petits ou grands commerçants de la colonie, dans laquelle on ne sait ce qui s'y passe.

(Suite)
(*L'Écho annamite*, 5 mars 1929)

Ils ont eu mieux encore : ils ont obtenu que le bureau de leur Chambre de Commerce, ou probablement une autre formation prise dans l'association ait le pouvoir de juger les différends qui pourraient surgir entre ses membres, et ont fait ainsi consacrer par le Gouvernement général, le principe établi à ce sujet dans les sociétés secrètes.

*
* *

Pour en terminer sur la puissance économique et sociale des Fils du Ciel en Cochinchine, voici comment s'expriment des Annamites qui, il y a un an, dans un rapport à M. le Gouverneur général, dont je vous ai déjà parlé, demandaient protection au Gouvernement français contre les Chinois :

« Les Chinois. Leur envahissement de la Cochinchine. Leur accaparement du monopole commercial et industriel. Leur exploitation des Annamites.

Les Chinois, nos voisins, de leur naturel émigrants et que les voyages ont rendu par le fait d'avoir mieux vu — plus dégourdis et plus entreprenants que l'Annamite, ont abusé de la situation de ce dernier, délaissé dans sa faiblesse, ainsi que dans son état d'imprévoyance et d'insouciance.

Ils envahissent le pays et s'y emparent de toutes les affaires commerciales et industrielles. Ils s'arrangent et s'entendent merveilleusement, et ils excluent littéralement les Annamites du Commerce et de l'industrie du pays.

Toutes les boutiques sont tenues par eux. Toutes les grandes entreprises sont entre leurs mains.

En accaparant le terrain économique du pays au détriment des indigènes, ils deviennent vis-à-vis de nous des pierres d'achoppement pour nos progrès et constituent un grave danger pour notre avenir. Ils forment un faisceau compact qui pèse sur nous.

Ils font de nous ce qu'ils veulent. Ils se posent comme intermédiaires des Européens et des Annamites dans leurs rapports et détiennent le monopole commercial et industriel du pays dont ils se rendent ainsi maîtres au point de vue économique et font ce que bon leur semble.

Comment les Chinois peuvent-ils arriver à cette puissance tout en étant chez nous ?

En Cochinchine, les Chinois se trouvent dans des situations exceptionnelles. Ils occupent toutes les places importantes, tant dans les grandes maisons de la place que dans les banques.

Par leur entente et arrangement, ils font fermer toutes les portes de protection aux Annamites. Partout les Chinois ont leurs hommes ; partout où vont les Annamites, ceux-ci ne rencontrent que des obstacles. »

Une boutique annamite peut-elle être montée sans être écrasée par les Chinois ? Chose Impossible à l'heure présente. Pour l'approvisionnement des marchandises, l'Annamite est forcé de s'adresser au Chinois qui cote les prix plus cher pour les Annamites que pour ses congénères.

Compradores chinois dans les grandes maisons de la place.

Un Annamite s'adresse-t-il à une maison européenne pour traiter une affaire, le compradore chinois, principal employé de la maison, intervient et sait, par mille manières, faire renvoyer l'Annamite chez ses congénères chinois par la seule raison que voici : si la maison favorise l'indigène, nos clients chinois ne pourront plus faire des affaires avec nous et passeront chez les autres.

Devant la clientèle chinoise, le chef de maison européenne peut-il agir contrairement à ses intérêts devant pareilles menaces touchant directement ses affaires ?

Non, voilà comment l'indigène est renvoyé par le compradore chinois chez ses compatriotes, du bien le chef de la maison européenne ne doit, suivant l'avis du compradore, coter les prix des marchandises pour l'indigène plus cher que pour les Chinois, pour l'unique raison de conservation de la grande clientèle chinoise.

Une preuve écrasante en est que la boutique des marchandises diverses, au capital de 20 à 30.000 p., c'est-à-dire, au taux de 2 fr. 40 la piastre, de 48 à 72.000 fr., montée dans la province de Sadec, sous la présidence de l'ancien conseiller colonial Trang, aujourd'hui décédé, a coulé. Les prix des marchandises approvisionnée à Saïgon et Cholon revenaient plus cher que celles sur place à Sadec. Impossible de les écouler. Plusieurs autres petites entreprises annamites dans l'intérieur ont subi le même sort et pour la même raison.

Compradores en banques.

D'autre part, les Chinois, en Cochinchine sont autrement traités que les Annamites.

Ils sont extrêmement soutenus et financièrement protégés contre nous par les maisons de crédit de la place.

La Banque de l'Indochine, la Banque de Hongkong Changai [HSBC] et la Chartered Bank, toutes trois sont exclusivement réservées à eux seuls. Dans toutes les trois, les

compradores chinois ont voix consultative dans toutes les opérations de prêts qui ne se font que suivant leur consentement ou leur refus.

Accrédités par ces établissements qui les constituent comme garants pour tous les emprunteurs, ces compradores ne favorisent que leurs congénères chinois et font repousser les annamites.

Des trois banques établies dans notre pays, nous ne comptons que sur la Banque de l'Indochine, banque de l'État privilégiée avec émission des billets de banque.

Prête-t-elle son appui aux Annamites ?

Non. Devant ses intérêts liés à ceux des Chinois, ses clients, elle refuse impitoyablement son concours aux Annamites, même pour les entreprises les plus sérieuses. Elle leur oppose la raison que leurs immeubles sont dans l'intérieur et leur refuse tout en invoquant le motif statutaire.

Il est incontestable qu'en Cochinchine les étrangers ont leur centre d'affaires à Saïgon et Cholon, alors que celui des indigènes ne peut être que dans l'intérieur.

Refuser systématiquement les prêts d'argent dans l'intérieur, c'est priver l'Annamite de tout mouvement de développement. C'est paralyser tout essor de ses progrès. C'est le condamner, pour le profit des Chinois, à ne pouvoir jamais se relever du servage dans lequel il est tenu par ces derniers, particulièrement favorisé contre lui.

Il est notoirement connu que les possibilités commerciales, surtout agricoles, de notre pays sont si grandes que son relèvement est possible. Cependant, ces établissements de crédit attachant plus d'importance à leur intérêt particulier qu'à l'intérêt supérieur du pays, favorisent de préférence les Chinois auxquels ils accordent leur concours pour la raison qu'ils sont à Saïgon, Cholon, et repoussent l'Annamite parce que celui-ci est dans l'intérieur.

(Suite)
(*L'Écho annamite*, 5 mars 1929)

Devant cette attitude de la part de ces établissements, le progrès et la prospérité de la colonie se trouvent, ainsi que nous allons le démontrer plus loin, forcément gênés et menacent de langueur.

Ainsi abandonné à lui-même, l'Annamite est livré à l'usure qui le ronge et l'appauprit au profit des Chinois.

Exploitation des Chinois sur les Annamites

Monsieur le Gouverneur général, l'Annamite, privé de tout appui, n'a plus que ses buffles, ses champs de culture et son paddy.

Par la puissance du Crédit dont protection lui est privilégiée et exclusive, les Chinois imposent leur joug à nous, dépourvus d'argent et nous exploitent en nous soutirant tout ce que nous avons de notre travail.

Nous ajoutons que les Chinois sont maîtres du pays : ils font ce qu'ils veulent. Il ne leur manque rien en Cochinchine. Ils ont Chambre de Commerce, lycée, hôpital, cimetière et Cercle. Ils représentent la force économique et mènent toutes les affaires.

Ils sont l'âme des Annamites pauvres qui représente et la grande majorité de la masse indigène dans l'intérieur, sans cependant éveiller aucunement l'attention du gouvernement. Il ne leur manque rien autre chose, pardonnez à notre franchise, que des soldats chinois pour rendre exactement la pensée de certains observateurs français qui disent tristement et sans exagération que la Cochinchine paraît, au premier venu, une colonie chinoise dont l'administration est confiée aux Français. »

Vous imaginez-vous, en face de cette puissance économique, financière et sociale des Chinois, qui sucent à blanc les forces vives du pays, quelle peut être la situation matérielle et morale de nos sujets annamites ?

Elle est simplement lamentable et je vais essayer de vous la faire comprendre.

En Cochinchine, comme partout ailleurs malheureusement, les années ne sont pas toujours bonnes, il y en a de mauvaises et comme tous les peuples habitant les pays tropicaux, où l'on n'a jamais froid, où l'hiver est inconnu, et où la terre produit toujours, l'Annamite est imprévoyant.

Mais outre sa nourriture, qu'il trouvera toujours, sa vêture et son habitation dont il se moque, l'Annamite de la riziére a une obligation à remplir : il lui faut payer son impôt et le payer en argent.

En plus, l'Annamite de la ville, le fonctionnaire indigène, s'est, à notre contact, créé des besoins divers qu'il lui faut satisfaire.

Il tient à être propre à avoir un gentil chez lui, ce dont nous ne pouvons le blâmer. A lui aussi, il faut de l'argent, car il est généralement peu payé.

C'est cette pénurie d'argent que je vous ai signalée, pénurie qui est le fait de l'envoi constant en Chine et dans l'Inde des nombreux millions de piastres prélevés sur la production, le travail de l'indigène, qui, normalement, devaient rester dans le pays pour y donner le bien-être et produire encore de la richesse qui fait tout le mal, qui démoralise le pays ; il ne faut pas chercher ailleurs la cause de cet état morbide.

C'est parce qu'il ne pourra pas payer sa carte d'impôt que l'Annamite de la riziére quittera le village où il est inscrit, et c'est pour ne pas faire de la prison pour retard dans le paiement de ses impôts que l'Annamite propriétaire s'adressera aux usuriers qui le ruineront et parfois abandonnera ses biens.

Il n'y a pas de villages où chaque année des inscrits en plus ou moins grand nombre ne prennent la fuite, changent de village ou quelquefois de province pour essayer de se soustraire à l'impôt.

L'Administration pourrait exonérer les notables du paiement des cartes des inscrits en fuite, mais elle ne le fait pas ou très rarement, et que se passe-t-il alors ?

Supposons un village de 200 inscrits. 20, et je suis modeste, ont quitté le village avant d'avoir pris et payé leur carte ; la collectivité des notables du village est responsable des impôts vis-à-vis du Trésor.

Si les cartes sont à 7 \$, ils devront 140 \$ car l'Administrateur a délivré tant de cartes d'impôt, le chiffre du rôle, il doit être versé au Trésor tant de piastres.

Les notables ne sont pas riches, eux aussi, et puis paver pour les autres, ce n'est pas très agréable ! Que font-ils alors ?

Si un indigène étranger passe dans leur village, ils l'arrêtent, lui volent sa carte s'il en a une et lui en donnent une de celles qui leur restent, contre argent cela va sans dire. Notre étranger, s'il résiste, est mis aux ceps, brutalisé, forcé de s'exécuter.

Et voilà cet Annamite qui change de nom car sa nouvelle carte portera le nom de l'inscrit en fuite ³.

Ou alors ce seront des amendes, des exactions de toutes sortes dont sont victimes les étrangers qui traversent le territoire du village. Heureux encore s'ils ne sont pas dépouillés complètement de ce qu'ils possèdent.

Puis quand ces moyens ne suffisent pas, ce sera alors la majoration des impôts, ou des impôts supplémentaires payés de gré ou de force par les habitants restant, mais si ces derniers faits arrivent à la connaissance du Parquet, ce sera aussi les poursuites pour concussion ou violence, la condamnation ou la déchéance des notables.

³ C'est probablement comme remède à cet état de chose signalé par M^e Loye, que l'administration a établi les cartes quinquennales sur lesquelles le signalement du porteur est porté, avec sa photographie parfois et ses empreintes digitales.

On se plaint en ce moment de la crise de notables, L'Administration a des difficultés pour en trouver afin d'administrer les communes ; cela se comprend. Les Annamites sérieux, quelque peu aisés, ne tiennent pas à être notables dans les conditions actuelles et voici ce qui se passe : Ceux qui pourraient être notables, qui sont, dans leur vie privée, notable dans l'acception du mot, refusent cette charge toute honorifique. Ils font même des sacrifices pour ne pas être désignés à cette fonction, alors que d'autres fripouillards, qui voient dans ces mêmes fonctions les moyens de pêcher en eau trouble, de se faire des ressources, paieront pour faire partie du Conseil des notables.

Au sujet de ce que je viens de vous dire, je ne puis résister au désir de vous donner lecture d'une lettre d'un notable annamite à un journal de Saïgon, qui a bien voulu la reproduire. Elle vous fera voir que je n'exagère pas.

(Suite)
(*L'Écho annamite*, 7 mars 1929)

Indochine libérale 9 février 1929.

Monsieur le directeur de l'*Indochine libérale*,

Vous avez bien raison de protester contre l'article de « l'Opinion » réclamant la responsabilité solidaire du village (lisez : notables) en matière d'amende judiciaire. Les malheureux notables en ont déjà bien assez à payer de leur poche l'impôt personnel des inscrits de leur village résidant dans un autre pays et les impôts fonciers des rizières abandonnées. Comme vous l'avez déjà dit, les notables, ces forçats de l'Administration, sont recrutés de gré ou de force parmi les gens riches, aisés, afin que l'administration ne perde rien dans la rentrée des impôts.

Effrayés par la prison si les impôts ne sont pas au complet, ils hypothèquent leurs propriétés aux chettys à des taux usuraires inouïs, et comme ils n'ont aucune solde, il n'y a rien d'étonnant qu'ils oppriment leurs inscrits pour rentrer dans leur argent.

Comme vous l'avez dit, ils sont forcés d'être malhonnêtes pour plaire à l'Administration. »

« Savez-vous, Monsieur le directeur, qu'il n'y a pas un village de Cochinchine dont les rôles soient à jour ? Si l'Administration supérieure ordonnait un jour la révision de ces rôles, on trouverait, soit sur le rôle des inscrits. soit sur celui des patentés, des buffles, des barques, un nombre effrayant de manquants.

Eh bien ! les notables payent pour ces manquants, les villages doivent partager entre leurs habitants l'argent représentant les impôts des disparus, et chaque habitant voit ses impôts ainsi augmenter de quelques piastres.

On persécute les maires qui trafiquent des cartes d'impôt personnels, des buffles morts, des barques disparues, mais à qui la faute sinon à l'administration qui oblige ces fonctionnaires à être malhonnêtes pour rentrer dans leur argent ou en donner le moins possible de leur poche.

Vous croirez peut-être que j'exagère, mais je ne dis que la vérité. Combien de notables venus à l'inspection réclamer la radiation d'inscrits manquants, de patentés morts, de buffles et de barques disparus, de terres incultes, ont été éconduits au nom des recettes budgétaires défendues par le glaive flamboyant de l'avancement en grade des fonctionnaires de la province.

De retour dans leur village, ces pauvres gens ont cherché par tous les moyens à ne pas trop souffrir de cette injustice ; ils ont vendu aux voleurs ou receleurs de buffles les cartes en leur possession, les cartes d'impôt personnel à des vagabonds, à des repris de justice, ils sont excusables.

Que l'administration supérieure se décide une fois pour toutes à être sincère et loyale eu ordonnant la révision de tous les rôles des villages, c'est alors que l'injustice, ce que vous signalez sautera aux yeux de tous et que la justice sera rendue.

Tous les ans, Monsieur le directeur, l'Administration perçoit injustement des sommes très élevées parce que les rôles sont inexacts et ce son toujours les pauvres nhaqués qui sont les victimes.

Recevez, Monsieur le directeur, l'hommage de mon grand respect et de la reconnaissance de tout les pauvres nhaqués que vous défendez si chaleureusement dans votre « Indochine libérale ».

Un notable de vos lecteurs (!).

Vous allez me demander pourquoi les Annamites ne se plaignent pas des exactions dont ils souffrent, des mauvais traitements dont ils sont l'objet de la part des notables. Ils se plaignent parfois, mais les notables d'un village sont solidaires, ils nieront toujours et alors où est la vérité ? Comment sévir ?

— Et puis, pour porter une plainte aux autorités indigènes et même au Procureur de la République qui prescrira à ces autorités de faire une enquête il faut de l'argent : il faut payer pour faire écrire la plainte, payer aussi pour chaque déclaration de témoins.

Et la partie accusée paiera de même.

Ceci serait encore de la concussion, mais les intéressés ne se plaindront pas. Je n'ai jamais reçu de plaintes à ce sujet et qu'aurais-je fait ? Les notables indigènes ne touchent aucun émolumen pour remplir ces fonctions de brigadier de gendarmerie et aucun frais de bureau, et souvent encore, étant illettrés, ils sont obligés de payer un écrivain pour écrire les enquêtes qu'ils font.

On peut se demander quelle sincérité, quelle part de vérité dans toutes les enquêtes, dans tous les rapports qui sont. sont adressés et sur lesquels nous jugeons, nous prenons des décisions.

Je me souviens qu'un jour, ayant à faire faire une information sur une plainte que m'apportaient des indigènes, ils n'ont pas voulu que je désigne leur chef de canton pour procéder à cette enquête « parce qu'il n'était pas encore assez riche » : cela vous dit tout.

Et du bas en haut de l'échelle sociale annamite, c'est la course à la piastre. C'est le paysan, travailleur agricole, fermier, qui cependant prélève les 7/10 de la récolte et ne paie pas l'impôt foncer, qui volera ce qui lui tombe sous la main pour acquitter sa carte d'impôt personnel, pour manger et faire manger les siens quelquefois, c'est la déloyauté dans tous les contrats, c'est à celui qui roulera son prochain : c'est jusqu'au haut fonctionnaire indigène qui, pour satisfaire ses divers besoins, deviendra concussionnaire lui aussi.

La cause de cet état morbide ? Le paupérisme.

*
* *

Je ne vous ai pas parlé de jeu jusqu'ici. Laissez-moi vous en entretenir un instant.

Tout le monde joue en Cochinchine : enfants, hommes et femmes. Il faut cependant que ce peuple ait des distractions ; il ne sait pas lire, il joue ; qui fait jouer ? C'est, encore le Chinois. C'est le Chinois qui est banquier et qui gagne toujours.

Souvent dans les campagnes, au moment des récoltes, après avoir acheté et payé à l'Annamite son paddy, le Chinois le sollicite à jouer dans sa barque et lui enlève l'argent qu'il vient de lui donner.

Que de familles annamites ruinées par le jeu !

Comme l'art. 410 du Code pénal punit les tenanciers des maisons de jeu de hasard, les Chinois, qui ne sont pas bêtes, font jouer dans les champs, sur les routes. Et puis en

payant quelques piastres aux notables qui en ont toujours besoin, ils peuvent faire jouer l'impunité et ruiner à leur aise les Annamites qui vont à eux avec l'espérance de gagner un peu d'argent.

Et naturellement, toutes ces piastres soutirées ainsi à nos sujets annamites prennent encore, tôt ou tard, le chemin de la Chine.

(Suite)
Conclusions
(*L'Écho annamite*, 8 mars 1929)

Je me résume : je crois vous avoir démontré que notre Cochinchine est un pays riche, très riche ; que ses habitants sont pauvres parce qu'ils sont exploités de la plus honteuse façon, sous nos yeux, par les Chinois et les usuriers indiens, que ces derniers envoient constamment en Chine et dans l'Inde (anglaise) une grande partie des millions de piastres qu'ils ont prélevés sur la production et le travail des indigènes, lesquels manquent ainsi d'argent (la quantité en circulation dans la Colonie étant à peine suffisante aux besoins) qu'aucun progrès ne peut, dans ces conditions, être accompli dans l'agriculture, que 2.000.000 d'hectares qui pourraient produire du riz ne peuvent être défrichés, mis en valeur, que d'autres sources de richesses restent inexploitées. et que la routine préside encore aux cultures actuelles.

Je crois vous avoir montré également qu'au point de vue social, les Chinois sont des ferment de troubles ; qu'ils exploitent contre nous la misère des Annamites dont ils sont la seule cause, avec le secret espoir d'être les maîtres un jour de notre Colonie ; que se sentant exploités, volés, et voyant leurs exploitateurs soutenus par l'Administration et même par les tribunaux, car ces derniers ne peuvent s'en rapporter qu'aux écrits, lesquels ne révèlent pas toujours la vérité, les Annamites n'ont pas pour nous les sentiments d'affection et même de loyalisme qu'ils devraient avoir, car réellement, ce n'est pas nous qui les exploitons.

Au point de vue moral, étant ignorant, l'Annamite est méfiant, peureux et menteur ; étant pauvre et s'étant rendu compte qu'on n'était ni loyal, ni honnête à son égard, il a mis complètement de côté ces qualités.

Que faire pour remédier à cette situation ?

Avant de répondre à cette question, je vais vous donner lecture d'un article paru dans un journal de Cochinchine, « l'Opinion », numéro du 23 novembre dernier, que j'ai reçu au commencement de janvier. Il vous montrera ce qu'est réellement le Chinois et vous fera comprendre, après l'exposé que je vous ai fait, les dangers, avec ce peuple pacifique et pratique, que couvre notre Colonie d'Extrême-Orient.

« La Chine industrielle »

« Les Chinois de Cholon, qui portent aujourd'hui des vêtements européens, entendent les acheter chez leurs compatriotes.

Pour cela ils vont ouvrir, dans la ville voisine, une petite filature.

Voilà quelques semaines que le parlement de Pékin, après de longues discussions, décida d'adopter les vêtements européens et de supprimer le costume traditionnel que portaient jadis tous les Chinois. Ces discussions firent rire nos reporters parisiens. Il n'y avait pas de quoi pourtant car enfin, on comprend qu'un peuple aussi traditionaliste que le peuple chinois, avant de renoncer au costume que portaient ses pères depuis le dynastie de Tchéou (voilà quelque trois mille ans), avant d'adopter une réforme si pleine de conséquences, ait pris le temps de réfléchir et d'en peser les avantages et les

inconvénients. C'était d'un seul coup modifier les habitudes et les mœurs, les métiers et le commerce.

Mais le Parlement a passé outre et sa décision a eu une répercussion considérable.

Elle a marqué le commencement d'un mouvement industriel, dont les premiers résultats se font déjà sentir, qui augmentera considérablement par la suite et que nous pouvons apprécier dès maintenant.

En mettant délibérément au rebut les robes de soie et de gaze, les grandes bottes en feutre, les cordons de nattes aux franges multiples, les toques mandarinale imposantes, et cent autres objets qui resteront pour compte, le Parlement a rayé du monde commercial d'innombrables maisons, des quartiers tout entiers.

Par quelles marchandises remplacer la défroque mise de côté ? Comment trouver de l'occupation pour tous les gens que la crise a laissé sans travail ?

Au début, sans doute, nous avons pu croire qu'un immense marché allait s'ouvrir pour nos produits ; nous avons pu espérer que d'innombrables succursales allaient s'ouvrir en Chine et qu'il suffirait à quelques Européens entreprenants d'aller s'installer là-bas pour y vendre les produits fabriqués par delà les mers. Certes, l'année qui vient de s'écouler pouvait flotter nos espérances.

Le chiffre d'affaires réalisé par l'industrie européenne a dû être considérable : saluons-le, car nous ne le reverrons plus.

Les Chinois n'ont été pas long à réagir. Leur esprit commerçant s'est vite réveillé, et, en même temps, leur esprit de solidarité s'est affirmé à nouveau. Une croisade d'une intensité excessive — telle que seuls les Chinois peuvent en entreprendre — commença dans tous les journaux. Une ligne pour l'usage des produits nationaux fut fondée et les manifestations se succédèrent sans cesse. Elles furent quelquefois naïves et, je me suis amusé à relever jour par jour les calculs enfantins que faisait sérieusement tel journal de Canton.

Étant donné qu'un soldat fume tant de tabac par jour, combien de taëls s'en iront à l'étranger si un régiment, si une brigade, si une division fume du tabac américain ? Et du même au même pour la toile, les cotonnades, etc., etc. »

Les conséquences de cette propagande ne se sont pas fait attendre. Puisque les Chinois veulent porter des habits modernes et qu'ils ne veulent pas les acheter à l'étranger, ils doivent les fabriquer eux-mêmes. Et voilà un débouché tout trouvé pour les fabricants, pour les marchandises que la mode a laissé sans emploi, que la nouvelle mode les enrichisse à leur tour.

Et la guerre a commencé. Les journaux chinois le proclament bien forts dans leurs divers quotidiens « Au vingtième siècle, disent-ils, la guerre ne se fait plus sur les champs de bataille, elle se fait sur le terrain économique. Voulons-nous être les vainqueurs ou les vaincus ? Voulons-nous être pauvres ou riches ? C'est à nous de décider.

Au souffle ardent qui réchauffait les enthousiasmes, les audacieux ont senti décupler leur audace.

Les sociétés se forment de tous côtés et l'on m'assure qu'en particulier, la ville de Canton se couvre de fabriques.

Les Chinois de Cholon ne pouvaient rester en arrière. Toujours à la tête du progrès, ils ont déjà fait leurs preuves.

Il fallait aussi qu'ils aient leurs fabriques, ce sera bientôt chose faite.

Une souscription est ouverte pour réunir un capital de 2.000 p. et ouvrir une filature en pleine rue de Canton au n° 24 de la ruelle des Ébénistes.

Cette filature entreprendra la confection des chemises, des chaussettes, des serviettes, de la toile nationale, etc., etc. Elle se contentera de bénéfices très restreints pour permettre aux ouvriers d'acheter des marchandises de première nécessité au plus bas prix possible.

(Suite)
(*L'Écho annamite*, 9 mars 1929)

Il est bien entendu que la fabrique, très modestement installée au début pour ne pas engager l'avenir, se développera au fur et à mesure de ses besoins.

Bref, si l'affaire réussit, nous verrons peut-être encore une industrie entièrement chinoise, prendre pied sur la terre de Cochinchine et couvrir de ses produits tout le pays.

Eh bien ! de ces entreprises, je veux tirer plusieurs enseignements. Sans doute il est probable que beaucoup de ces fabriques échoueront. Les voyageurs nous ont assez raconté les mésaventures des filatures du vice-roi Touang-tché-Tong à Hang-kéou et des fabriques chinoises de Shanghai, pour ne pas savoir quels obstacles elles auront à vaincre. Les Chinois ne sont pas encore assez instruits pour se passer de la direction technique des Européens. Ils casseront encore beaucoup de bois, si j'ose ainsi dire, avant que de voler de leurs propres ailes.

D'autre part, si le bon marché de la main-d'œuvre constitue un gros avantage, cet avantage est largement compensé par l'insouciance, l'impéritie, l'inaptitude au travail des coolies chinois. D'ailleurs c'est un phénomène économique partout constaté : le *standard of life* des peuples va en augmentant au fur et à mesure de leurs progrès. Déjà, chez les ouvriers, nous pouvons constater des salaires de 90 cents par jour. Les prix iront en s'égalisant.

Bref, le péril économique jaune n'est pas imminent.

Mais il point à l'horizon, et déjà il se traduit par un manque à gagner certain.

N'est-ce pas une première leçon pour nos commerçants qui ont voulu réaliser des bénéfices trop considérables ?

De plus, n'est-il pas navrant, tandis que les Chinois se débrouillent avec tant d'habileté de voir les Annamites rester si péniblement dans l'ornière. Le monde se transforme autour d'eux. Seuls ils restent sans bouger.

Qu'attendent-ils donc pour faire quelques efforts ?

Croient-ils que les alouettes leur tomberont toutes rôties dans la bouche ? Pensent-ils que nos seuls conseils pourront les tirer d'embarras ?

Et ces pauvres gens parlent de boycotter les Chinois !

Qu'ils commencent par étudier à leur école, qu'ils apprennent à les imiter, et qu'ils osent d'abord se risquer. À ce moment-là, mais seulement à ce moment, nous pourrons les aider, car où il n'y a rien, on ne saurait produire quelque chose. »

GABRIEL NOLL.

L'auteur de l'article est bon lorsque. en le terminant il dit : « n'est-il pas navrant... etc.

Mais il ignore donc que nos sujets ne savent pas lire. S'il veut s'en convaincre, qu'il aille dans les campagnes, il comptera combien il y a de lettrés par village, et, pour ceux qui savent un peu lire, il cherchera ce qu'ils ont à lire, ce qu'ils peuvent lire.

Ces malheureux n'ont pas même un petit almanach quelconque que l'on trouvait il y a 50 ans chez tous les paysans de France, alors que les Chinois en Cochinchine reçoivent des journaux de Chine, des périodiques et des brochures de toutes sortes traitant des questions économiques et patriotiques comme celle dont parle l'auteur de l'article que je viens de vous lire, journaux et brochures qui se lisent en famille et en présence des serviteurs, Chinois eux aussi.

Et d'ailleurs la meilleure réponse que l'on puisse donner à la conclusion de l'article de Gabriel Noll est ce qu'écrivait dans la *Revue indochinoise* du 7 mai 1906, l'*Annamite*

naturalisé Gilbert Chieu, qui fut gravement compromis dans le mouvement anti-français de 1909 en faveur du soi-disant Prince d'Annam Cuong Dê, alors au Japon.

« On nous demande souvent, écrivait Gilbert Chieu, pourquoi nous supportons les Chinois, pourquoi nous ne cherchons pas à lutter contre eux en faisant du commerce ?

On ne doute de rien en nous posant ces questions.

Comment éviter les Chinois, comment lutter contre eux ?

Jadis, nous étions sous la tutelle des Chinois. Ils ont introduit chez nous leur civilisation, leur culture, leurs mœurs et coutumes, leurs caractères (écriture).

Aujourd'hui, nous sommes sous la protection de la France. Malgré cela, les Chinois continuent à nous servir de pourvoyeurs en toutes choses. Ils importent les tissus, les soieries nécessaires à notre habillement, ils introduisent dans ce pays les denrées et condiments nécessaires à notre alimentation quotidienne ; ils nous apportent tout ce dont nous avons besoin. Ils viennent jusqu'à nos portes pour acheter nos récoltes.

D'un autre côté, chaque boutique chinoise établie dans le village est une des ramifications des magasins chinois de la ville qui sont eux-mêmes les comptoirs des grandes maisons chinoises de Cholon. Ces dernières sont à leur tour les succursales des maisons mères de Hongkong, Canton, Shanghai, etc.

Tout indigène qui désire faire du commerce doit nécessairement s'adresser aux Chinois.

Eh bien! quoi ? C'est avec cela que vous voulez que nous luttions contre les Chinois ?

La Cochinchine est devenue terre française. Marchez donc hardiment. Soyez nos maîtres dans toute l'acception du mot... enfin remplacez les Chinois.

Et alors vous verrez que les indigènes seront enchantés de vous enrichir, las comme ils le sont du joug du Chinois. Ils lutteront avec vous contre ces vampires.

Vous avez versé du sang et dépensé un argent fou pour conquérir une mine d'or qu'est la Cochinchine et vous laissez les Chinois l'exploiter sous vos yeux.

Nous pleurons de toutes nos larmes en voyant encore à l'heure actuelle cet état de choses si préjudiciable aux intérêts des Français et des Annamites.

Suite :

[Auguste Loyer, pionnier du crédit agricole mutuel en Cochinchine.](#)

LA VIE INDOCHINOISE
COCHINCHINE
(*Les Annales coloniales*, 28 août 1915)

— Le correspondant à Mytho d'un de nos confrères saïgonnais exprime son regret de n'avoir, au 14 juillet, vu aucune boutique de Chinois pavée en cette localité, et d'avoir, par contre, pu constater que les boutiques chinoises de Mytho sont bourrées de marchandises boches !

Ces messieurs les Fils du Ciel oublient généralement que c'est chez les Français qu'ils gagnent leur vie et trop souvent au détriment des protégés, voire des citoyens français. Ne pourrait-on les en faire efficacement souvenir ?
